



## Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

# Triple condamnation de M. De Rus par le Tribunal Administratif

Depuis 2008, en tant qu'élue municipale chef de file du Groupe d'opposition et Présidente de l'Association « Pour St Pierre du Perray », face à des **pratiques illégales** de la part de M. De Rus et son équipe, j'ai été amenée avec mon groupe, à engager cinq procédures au Tribunal Administratif. Sur d'autres irrégularités, j'ai aussi saisi M. le Préfet de l'Essonne.

Nous avons déjà gagné une procédure concernant le premier « Règlement intérieur du Conseil Municipal » qui était illégal et qui a été annulé par le Tribunal Administratif de Versailles. Nous avons du alors voter un autre Règlement intérieur conforme à la Loi.

En date du **07 juin 2012**, le **Tribunal Administratif de Versailles a rendu 3 jugements (\*) concernant les décisions de M. De Rus et son équipe**, statuant que les délibérations attaquées avaient été votées « au terme d'une procédure méconnaissant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales » et **les a condamnés** pour :

- Avoir contracté un emprunt de 1 500 000,00 € sans donner la destination de ces fonds,
- Refus de communication de devis des travaux de la rue de la Montagne du Perray d'un montant de 1 001 727,00 €, malgré un doublement du cout de l'opération...,
- Refus de communication du Plan Local d'Urbanisme soumis au Conseil Municipal avant le vote.

Ainsi, le Tribunal Administratif nous a donné raison sur ces 3 dossiers.

Le Groupe majoritaire est à nouveau découvert dans son mépris vis-à-vis des Lois de la République, son entêtement alors même que je leur signalais en Conseil Municipal l'irrégularité de leur position.

**Notre commune mérite mieux que ces affaires et autres « scandales » récents révélés par la presse, qui lui donnent une mauvaise image.**

Comptez sur moi et sur mon équipe pour agir et vous informer, en attendant les décisions de la Justice et les prochaines élections municipales qui vous donneront le choix entre une équipe plusieurs fois condamnée, qui s'octroie des faveurs, aux pratiques obscures, et une équipe, la notre, responsable, respectueuse des institutions et à l'écoute des habitants.

Fidèlement votre.

**Catherine Aliquot-Vialat**, Présidente de l'Association

(\*) : Jugement du Tribunal Administratif de Versailles n°0909377 + n°1001417 + n°1006903 du 07 juin 2012.

Si vous soutenez une équipe responsable et respectueuse des habitants, rejoignez-nous.

Contact : 06 75 98 40 45 Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : [www.pour-st-pierre-du-perray.fr](http://www.pour-st-pierre-du-perray.fr)